



AVIS DE COURSE

Challenge d'automne Windsurf

3^{ème} Etape du Championnat de France « Classiques » Tour Longboard
Du samedi 31 octobre au lundi 2 novembre 2009

BREST

Organisé par Les Crocodiles de l'Elorn

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou *windsurf* selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) :
Formula Windsurfing (dont Formula Windsurfing Espoirs)
Raceboard (dont Raceboard Espoirs)
BIC Techno 293 OD
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

Les Crocodiles de l'Elorn

Centre Nautique de Brest – port de plaisance du Moulin Blanc – 29200 BREST

au plus tard le **dimanche 25 octobre 2009**



- 3.3.** Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER : Les droits requis sont les suivants : **40 €**

5. PROGRAMME

Vendredi 30 octobre	15h00 à 17h30	Confirmation des inscriptions
Samedi 31 octobre	9h00 à 10h30 12h30 18h00	Confirmation des inscriptions 1 ^{er} signal d'avertissement Pot d'accueil
Dimanche 1^{er} novembre	10h30 19h00	1 ^{er} signal d'avertissement Repas des concurrents et organisateurs
Lundi 2 novembre	10h30 17h00	1 ^{er} signal d'avertissement plus aucun signal d'avertissement après 15h00 Remise des prix et pot de clôture Proclamation des résultats du : « Championnat de France Classique Tour Longboard »

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront indiqués sur les annexes aux instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **3**

Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **4**

Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : **7**



10. PRIX Les prix suivant seront :

Le classement final du championnat de France « classiques » tour sera promulgué par la FFVoile dans les 10 jours qui suivront la régates et la remise des prix sera faite au siège de la FFVoile au moment du Salon Nautique

11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement et sans restrictions l'autorité organisatrice ; la FFVoile et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "**CHALLENGE D'AUTOMNE WINDSURF**", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Les Crocodiles de l'Elorn

Centre Nautique de Brest – port de plaisance du Moulin Blanc – 29200 BREST

Tel et Fax : 02.98.41.73.81 – Courriel : crocotelorn@orange.fr



FFVoile Prescriptions to RRS 2009 - 2012

RRS 25

For all grade 4 and 5 competitions, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used.

For grade 5 competitions, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25 application.

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RRS 78.1 :

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, bylaws and regulations of the Administration.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris



CHALLENGE D'AUTOMNE WINDSURF – 31 octobre au 2 NOVEMBRE 2009 – BREST

FICHE D'INSCRIPTION

A adresser avant le **25 octobre 2009** aux « **CROCODILES DE L'ELORN** » accompagnée d'un chèque de 40 euros à l'ordre de l' « **UNION NAUTIQUE BRESTOISE** ».

Toute inscription, reçue après cette date, sera majorée de 10 €, soit un montant de 50€

N° de voile : .../.../.../.../.../.../ Lettres de nationalité : .../.../.../

N° de licence : .../.../.../.../.../.../ N° club : .../.../.../.../ N° ligue : .../.../

Nom du club :

Nom : Prénom :

Adresse : n° Rue :

Code postal : Ville : Pays :

Tel : Portable :

Email :@.....

Né(e) le : Sexe : M F

Série : Bic 293 OD Raceboard Formula Windsurfing

Catégorie : Minime (1995,96,97)

 Espoir (1989,90,91,92,93,94) Senior (nés avant 1991)

En s'inscrivant à cette épreuve, le concurrent s'engage à se soumettre aux Règles de course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve.

SIGNATURE DU COUREUR :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e)père, mère, tuteur ou représentant légal de
.....l'autorise à participer à l'épreuve de la régates : **Challenge d'automne Windsurf**,
organisée par « **Les Crocodiles de l'Elorn** » à Brest du 31 octobre au 02 novembre 2009, et à faire effectuer
toute intervention médicale susceptible d'être nécessaire y compris son transport dans un service hospitalier
Fait à : **Signature :**

Le :